



Ce document expose une **analyse interne** du dispositif du Contrat de Transition Écologique et Solidaire mis en place sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en Avril 2019. Il s'agit ici de la première évaluation de ce dispositif, le recul nécessaire pour évaluer certains objectifs manque encore.

Forces

- ❖ **Lien direct** avec des partenaires institutionnels peu présents sur le territoire
- ❖ Un contact direct avec le ministère et une **reconnaissance nationale**
- ❖ Une **animation dédiée**
- ❖ Un ancrage sur le territoire fort

Un contrat pertinent (adapté au territoire), cohérent (articulé avec les dispositifs en place), dont l'efficacité sera évaluée chaque année. Certains résultats, ainsi que la méthode d'évaluation même (à travers le choix des indicateurs projets notamment) ne pourront être évalués qu'avec le recul des années.

Points à améliorer

- ❖ **Pas d'enveloppe financière dédiée**
- ❖ Un contrat dans sa phase d'**expérimentation**, jeune
- ❖ Une "adaptation au territoire" peu mise en pratique : les solutions "sur mesure" concernant les blocages administratifs et juridiques n'ont pas été trouvées
- ❖ La mobilité et le logement sont des axes sur lesquels le PETR a travaillé durant plusieurs années via des programmes (TEPCV, CEE). **Cette dynamique a été relayée à l'échelle du département** à la demande des financeurs (ADEME/Etat), qui ont souhaité que le département dispose des financements d'ingénierie territoriale pour la thématique Mobilité. A ce jour peu de lien pour le suivi de l'axe "Logement" avec le Département, aucun projet émergent présenté en comité technique
- ❖ Concernant les axes 4 et 5 : peu d'actions et d'animation territoriale sur le territoire du PETR

Opportunités

- ❖ **Animation territoriale** : temps d'animation mobilisable par rapport aux collectifs en transition qui font du bénévolat, le CCT peut être une opportunité pour le PETR de mettre en œuvre la concertation citoyenne
- ❖ La charte d'engagement est l'opportunité d'**unir les acteurs du territoire** autour de projets communs, autour de la dynamique de transition écologique et solidaire

Menaces

- ❖ **Déception** des porteurs de projets suite à une incapacité de financements ou de déblocage
- ❖ **Perte d'intérêt** pour un **contrat sans fonds propres**, difficultés à la fidélisation des porteurs
- ❖ Importance d'une coopération effective entre les élus du PETR pour la remontée de projets, voir après les élections.
- ❖ **Peu de visibilité à long terme** pour l'animation du contrat
- ❖ La **multiplication des contrats** de tous types qui apporte de la confusion aux acteurs et du désintérêt pour un « énième contrat »